

Neuchâtel

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **53 (1965)**

Heft 59

PDF erstellt am: **16.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-271211>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

DANS LES CANTONS ROMANDS

NEUCHÂTEL

Association pour le Suffrage féminin

L'assemblée cantonale s'est réunie le 13 novembre à La Chaux-de-Fonds, sous la présidence de Mlle Raymond Schweizer, députée.

Dans un tour d'horizon optimiste, la présidente rappelle

Les faits les plus marquants de l'exercice écoulé

L'acceptation par le peuple de la loi sur l'assurance-maladie, qui concrétise un geste de solidarité vis-à-vis des femmes.

Le nombre croissant des conseillères générales, qui apportent une contribution positive dans la gestion de nos communes (à ce jour, cent conseillères générales plus deux conseillères communales).

L'élection de huit grand-conseillères, dont l'influence au Grand conseil se fait particulièrement sentir en faveur de la femme, de l'enfant et du vieillard.

Le Conseil d'Etat a fait appel à quarante-neuf femmes pour siéger dans les diverses commissions cantonales : apprentissage, enseignement secondaire, gymnasiel, choix du matériel scolaire, assurance-invalidité, office de conciliation, etc. ; alors qu'avant le droit de vote les Neuchâteloises n'avaient guère accès qu'aux commissions d'enseignement ménager et de travaux féminins.

Mutations et délégations

Mlle Schweizer, présidente sortant de charge, est remerciée par acclamations pour la

Une Neuchâteloise à l'honneur

Il nous plaît de rappeler dans ce dernier numéro de l'année un événement qui a été accueilli avec joie et une pointe d'orgueil par les femmes de notre canton.

Lors du Dies Academicus de Neuchâtel, le recteur de l'Université, M. André Labhardt, a remis à Mlle Marguerite Wüethrich le titre de docteur ès sciences honoris causa. Le doyen de la Faculté des sciences, le professeur Terrier, qui avait la mission de présenter la lauréate au nombreux public venu pour la circonstance, a relevé les qualités remarquables de cette dernière et les connaissances approfondies qu'elle a acquises par elle-même dans l'hydrobiologie (flore ou faune du lac). Ses recherches l'ont amenée à publier à diverses reprises des études remarquables dans la « Revue suisse de zoologie ».

Le diplôme qui lui fut remis résume ainsi l'hommage qui lui était dû : **Pour la grande valeur scien-**



titlle de ses travaux sur la flore et la faune du lac de Neuchâtel et en particulier pour la très haute qualité reconnue tant en Suisse qu'à l'étranger de ses recherches sur les algues siliceuses.

La remise de ce doctorat fut saluée par de longs applaudissements.

Ce qui paraît surprenant, c'est que Mlle Wüethrich n'a pas passé par les études universitaires, car ses parents la destinaient au travail de bureau et l'envoyèrent à l'Ecole de commerce. C'est ce qui l'amena à être nommée plus tard au Château dans le service de la pêche ! Quand on a le privilège de posséder un don, il trouve toujours le chemin pour s'affirmer ! C'est donc au contact journalier du problème de la pollution des eaux, de la culture des alevins, etc., qu'elle fut poussée à faire les études savantes que l'on sait. L'Etat lui a donné trois ans de congé pour continuer ses recherches qu'elle poursuit actuellement au Parc national. Elle fera paraître prochainement un livre à ce sujet.

A noter que c'est la première fois, dans notre canton, qu'une femme reçoit le doctorat ès sciences honoris causa.

A notre aussi, pour le plaisir des suffragistes, que Mlle Wüethrich fait partie de la section de Neuchâtel dont elle fut un membre efficient lors de la campagne de 1948.

Marguerite Pingeon

sagacité et l'ardeur qu'elle a mises au service de notre Association. Mme Egli, présidente de la section de Colombier lui succédera.

Des remerciements vont aussi à Mme Galino qui, pendant de nombreuses années, a consacré le meilleur de son temps et de ses peines à la tête de la section de Neuchâtel ; elle a été remplacée par Mme Schaar-Robert ; cette dernière, qui est juriste, bilingue et de plus féministe convaincue, a été choisie pour représenter les Neuchâteloises au Comité central suisse du Suffrage féminin. Nul doute qu'avec ces qualités maîtresses elle ne soit entendue en haut lieu !

Mme Gander, notre déléguée à la Fédération des consommatrices, nous fait part de l'important pas en avant projeté par cette association.

Après la séance administrative, la parole est donnée à Mlle J. Wavre, de l'Office d'orientation professionnelle de Genève, qui nous parle :

Des nouvelles professions féminines

D'emblée, la conférencière met en évidence deux faits actuellement indéniables : d'une part, la disparition presque complète des métiers traditionnellement féminins parce que, les uns trop fatigants, les autres trop peu rémunérés ; d'autre part, grâce à toutes les écoles ouvertes aux femmes, ainsi qu'à l'extraordinaire développement de la technique, toutes les professions sont accessibles aux jeunes filles. A elles de choisir la carrière qui leur plaît et qu'elles retrouveront avec plaisir plus tard, une fois mariées et leurs enfants élevés.

M. P.

VAUD

Les élues

Durant cette dernière année de la législature 1962-1965, on a dénombré la présence de deux cent septante femmes dans les conseils communaux, chiffre supérieur à celui de novembre 1961, parce que de nombreuses conseillères ont été promues en vertu du système des « viennent ensuite ». Ce mois de novembre, la statistique a repéré la nomination de deux cent cinquante-six femmes, étant bien entendu que toute statistique est sujette à erreur.

Lausanne compte dix-sept élues ; son conseil communal a choisi une deuxième vice-présidente en la personne de Me Annie Dutoit. Nyon a douze conseillères, La Tour-de-Peilz, onze. Beaucoup de communes ne comptent qu'une élue. Ces chiffres seront modifiés au cours de la législature.

Dans les communes à conseil général, trois femmes ont été nommées conseillères municipales, Mlle Käthy Hochuli, directrice d'un home d'enfants à Bellerive (Vully), Mmes Alida Ducret, à Essertines s/Yverdon, et Jo-sette Courvoisier, à Combremont-le-Grand. Le 21 août 1960, en cours de législature, Mme Nelly Gaillard-Zoell avait été désignée comme conseillère municipale de Sergey, mais les élections générales de novembre 1961 ne furent pas favorables à cette représentante du Parti des paysans, artisans et indépendants.

S. B.

Elections vaudoises

(Suite)

Derniers résultats d'élection (deuxième tour ou renvoi pour cause de fièvre aphteuse) :

Lucens

Rattaz Claudine - Cuex Isabelle

Brenles

Cavin Claudine - Cazzini Julia

Les Thioleyres

Borlin Marie-Louise - Stauffer Hélène - Luthi Anne-Marie

Chardonne

Ducret Louise

Granges

Benaglio-Duc Hélène

Saint-Prex

Weidmann Germaine - Demiere Augustine

Begnins

Betschen Christiane

Puidoux

Chevalley Andrée

GENÈVE

Assemblée annuelle des Femmes universitaires

La section genevoise des Femmes universitaires a tenu son assemblée annuelle le 23 novembre, sous la présidence de Mlle Abeggger, qui présenta son rapport faisant état d'un effectif de cent cinquante et un membres et témoignant d'une activité régulière au long de l'année.

Le rapport financier fut approuvé, présenté par Mlle Gaudin.

On passa alors aux élections. Par suite de démissions au sein du comité, quatre nouveaux membres devaient être élus ; ils furent présentés par Mlle Vautier : Mmes Norah Lenoir, Bachmann-Chappuis, Cl.-L. Cuénod et G. Boucher ; Mlle Abeggger n'avait accepté la présidence de l'association que pour une année, une nouvelle présidente fut élue par acclamations en la personne de Mlle Norah Lenoir, professeur au Séminaire de langue française et à l'Ecole pratique de l'Université de Genève.

Congrès international à Brisbane

Après la partie administrative, il fut décidé de renvoyer la prochaine séance le rapport sur l'assemblée suisse, à Zurich, afin de disposer du temps nécessaire pour entendre la conférence de Mlle Boucher sur le Congrès international des femmes diplômées des universités, en août dernier, en Australie. En dépit de l'éloignement géographique de cette rencontre, le congrès ne fut pas réuni moins de sept cents membres à Brisbane. Là aussi, on a procédé à des élections importantes : la nouvelle présidente internationale est le Dr Althea Hotel, des Etats-Unis. Elle a enseigné la sociologie à l'Université de Pennsylvania où elle fut doyenne des femmes. Elle a représenté son pays à la commission sociale du Conseil économique et social, et elle a occupé d'autres postes importants. La première vice-présidente est le Dr Elisabeth Steyn Parve, des Pays-Bas, professeur de chimie physiologique à l'Université d'Utrecht. La seconde vice-présidente est le Dr Bina Roy, de l'Inde. La troisième vice-présidente est Mme Cyfer-Diderich, de Belgique. Mme Alice Brun, du Danemark, est trésorière et Mme Lahjo Pihä, de Finlande, est présidente du comité financier. Cette dernière a une grande expérience comme propriétaire d'une af-

faire de textiles et comme organisateur financier lors des Jeux olympiques à Helsinki en 1952.

On voit que les responsables de postes importants, au comité, viennent littéralement des quatre coins de l'horizon et représentent des nations les plus variées.

Le centre administratif du congrès était bien à Brisbane, mais les congressistes ont été invitées à se rendre dans des régions diverses du continent australien où des intérêts particuliers pouvaient les attirer : les unes visitaient la plus grande banque de Sydney et se familiarisaient avec son fonctionnement, les autres visitaient les jardins botaniques ou zoologiques où l'on découvre des espèces qui n'existent qu'en Océanie ; d'autres encore furent initiées à l'organisation des médecins volants, de l'enseignement à distance ; une réception par le gouverneur et une fête folklorique à Brisbane permirent d'approcher quelques aborigènes et permit même à Mlle Boucher de lancer victorieusement le boomerang. Enfin, une expédition sur la barrière de corail révéla les splendeurs colorées de la flore et de la faune sous-marines.

Comme on le voit, un magnifique congrès supérieurement organisé qui laissera des souvenirs impréissables et dont il sied de remercier l'hospitalité australienne.

Chez les femmes libérales genevoises

Dans sa dernière réunion, le groupe féminin a entendu M. René Helg, conseiller d'Etat, insister sur le fait que, au cours de l'histoire, les femmes ont exercé une influence bien plus considérable qu'on ne le croit. Ce sont la Révolution française, puis le Code civil napoléonien et leurs répercussions hors de France qui ont limité la liberté et les possibilités d'action des femmes.

Aujourd'hui, la participation politique active des femmes est indispensable. Elles y sont préparées, pense l'orateur, par leur activité dans nombre d'associations à but social ou culturel. Grâce à leur ténacité généreuse les gouvernements ont été amenés à soutenir ou créer des institutions dont nous ne pourrions plus nous passer. Il reste des problèmes à résoudre pour que les femmes puissent mieux remplir leur mission familiale et vivre plus harmonieusement. Les députées et conseillères seraient, certainement, reconnaissantes des associations féminines de les aider en étudiant ces questions.

Me Annette Matile, vice-présidente du Parti, et nouveau juge suppléant au Tribunal de 1re instance, a rappelé que l'action féminine dans la création et l'entretien d'institutions privées d'entraide et de justice sociale, ainsi que la lutte pour l'obtention des droits politiques des femmes sont des traditions libérales.

Chacun et chacune se doit de faire, maintenant, un effort de formation et d'information pour faire face dans un esprit progressiste aux exigences de la vie moderne, pour lutter contre l'égoïsme et l'imprévoyance et assurer l'avenir de tous dans le respect des traditions chrétiennes et humanistes dont nous nous réclamons.

Avis

Le local de l'Union des femmes sera fermé du 29 décembre au 10 janvier. La bibliothèque sera fermée du 23 décembre au 10 janvier.

Des infirmières de la Croix-Rouge au Sénégal

Deux infirmières appartenant à la Croix-Rouge canadienne et à la Croix-Rouge suisse vont prendre part à la lutte contre l'épidémie de fièvre jaune qui fait rage dans la région de Dakar, au Sénégal, où elle a déjà causé la mort de cinquante-cinq personnes, selon les chiffres les plus récents communiqués par l'Organisation mondiale de la santé. Ces infirmières (Mlle Fricke Tisserand, pour la Suisse) qui ont quitté Genève jeudi dernier, en compagnie d'une troisième — une Française — doivent prendre la tête d'équipes médicales mobiles appelées à prodiguer des soins aux réfugiés se trouvant au Sénégal, à proximité de la frontière de la Guinée portugaise.

C'est en novembre 1953 que la fièvre jaune s'était manifestée pour la dernière fois au Sénégal ; sa réapparition à l'heure actuelle est la plus grave qui ait été enregistrée depuis l'épidémie catastrophique dont l'Ethiopie fut le théâtre pendant les années 1960-1961.

ÉCOLE D'ÉTUDES SOCIALES

Inauguration de la nouvelle année scolaire

Depuis deux ou trois ans, l'Ecole d'études sociales, à Genève, inaugure l'année scolaire par une séance publique au Théâtre de la Cour Saint-Pierre. Celle pour l'année 1965-1966 a eu lieu le lundi 18 octobre, en présence d'un nombreux public composé d'étudiants et d'étudiantes, bien sûr, mais aussi de représentants des autorités, notamment MM. Chavanne et Ruffieux, conseillers d'Etat, M. di Micco, représentant M. Treina ; de plusieurs personnalités jouant un rôle dans le monde social ou pédagogique, telles que le professeur Robert Dotrens, Mlle Blanche Richard, ancien juge des enfants, le pasteur Raymond Martini, directeur du Centre social protestant, le docteur René Peyrot,

(Suite en page 4)